

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF2477

présenté par
Mme Mathilde Paris**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Santé »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins <i>dont titre 2</i>	6 000 000	0
Protection maladie	2 000 000	0
Compensation à la Sécurité sociale du coût des dons de vaccins à des pays tiers et reversement des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR)	0	6 000 000
TOTAUX	6 000 000	6 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de transférer 6 000 0000 d'euros en AE et en CP du Programme 183 « Protection maladie », Action 02 « Aide médicale de l'Etat » vers le Programme 204 « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins », Action 14 : « Prévention des maladies

chroniques et qualité de vie des malades » incluant des dépenses en titre 2 à hauteur de 2 000 000 d'euros.

Le présent projet de loi de finances prévoit une baisse d'environ 10% des crédits alloués à l'Action 14 : « Prévention des maladies chroniques et qualité de vie des malades », par rapport à l'année précédente. Or, cette action participe au traitement et aux recherches sur la santé mentale. La réduction des crédits alloués à cette action aura ainsi un impact néfaste sur les personnes étant touchées par des pathologies mentales.

Cet amendement vise ainsi à pallier cette baisse de crédits en allouant 6 millions d'euros supplémentaires à cette Action, des fonds qui seront exclusivement dirigés vers le thème de la santé mentale. Ils participeront notamment au financement d'actions de promotion du bien-être mental, de prévention des troubles psychiques et du suicide, et de repérage précoce. Par la mise en place de diverses mesures visant au développement des compétences psychosociales dès le plus jeune âge et dans tous les milieux de vie, la lutte contre la stigmatisation des troubles psychiques, la formation au secourisme en santé mentale, le repérage et la prise en charge de la souffrance psychique des jeunes, ou encore diverses actions de prévention du suicide (dont le programme Vigilans et la mise en place du numéro national gratuit de prévention du suicide).